

CTSD du 5 novembre 2015

Déclaration liminaire de la FSU

Monsieur le Directeur Académique,

Malgré la date tardive de ce CTSD, nous tenons à vous remercier pour l'envoi des documents complets qui nous ont permis de travailler sur un premier bilan de cette rentrée 2015, dans un contexte de réformes qui soulève, chez les personnels de l'Éducation Nationale, un grand nombre d'inquiétudes concernant l'avenir de nos métiers et de l'École plus largement.

Concernant spécifiquement le premier degré, nous réservons notre intervention pour le CDEN. Cependant, nous regrettons une fois de plus que le « bilan de rentrée » se résume à si peu de choses... Et le document en ligne sur le site de la DSDEN n'est pas beaucoup plus complet. Il serait pourtant encore temps, d'ici mardi, de faire un point sur le dispositif REP+, le dispositif « plus de maîtres que de classe », l'USEP, les PACTES, l'ASCD, la formation initiale, et la liste n'est pas exhaustive. Aurons-nous des informations supplémentaires pour le CDEN ?

Nous tenons à réaffirmer que la FSU reste fermement opposée à la réforme du collège et à la manière dont le Ministère la fait passer en force, malgré la mobilisation des personnels au travers de multiples actions menées depuis la présentation du projet au Conseil supérieur de l'éducation le 10 avril 2015.

Loin d'être minoritaire, ce rejet de la réforme du collège doit être entendu et pris en compte. Actuellement méprisés dans les discours ministériels, les enseignants et les personnels d'éducation, qui sont des professionnels de l'éducation engagés au quotidien pour la réussite de leurs élèves, méritent d'être réellement consultés, entendus et considérés comme les partenaires privilégiés dans la nécessaire réflexion à mener pour rendre le second degré plus efficace qu'il ne l'est aujourd'hui.

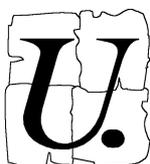
La réforme, qui s'appuie sur une plus grande autonomie des établissements, s'ouvre ainsi à la possibilité de moduler les horaires d'enseignement disciplinaire d'un établissement à l'autre de telle sorte que les élèves d'un même niveau pourraient se voir proposer des horaires différents selon l'établissement où ils sont scolarisés. C'est la fin du cadrage national des horaires d'enseignement.

L'interdisciplinarité (EPI ou Enseignement pratique interdisciplinaire) et l'accompagnement personnalisé sont mis en place sans moyens de concertation entre les personnels et au détriment des horaires d'enseignement strictement disciplinaire.

Qu'attendre d'une interdisciplinarité imposée de manière bureaucratique, qui ne correspondra pas forcément à de réels projets au service des élèves ?

Qu'attendre d'un accompagnement personnalisé en classe entière ?

Est-ce bien l'intérêt des élèves de leur retirer des heures d'enseignement disciplinaire pour financer de telles mesures ?



La langue vivante 2 est introduite dès la 5^{ème} avec des horaires insuffisants, alors que la majorité des sections bilangues et les sections européennes seraient supprimées, ce qui fragilise la diversité de l'offre linguistique.

Les horaires de SVT, de Technologie et de Sciences Physiques sont globalisés en 6^{ème} sans qu'on sache quel enseignant sera en charge de cet enseignement et s'il pourra conserver des groupes à effectifs réduits pour conduire ses activités expérimentales.

Des enseignements sont menacés comme les langues régionales et les langues anciennes qui ne pourraient être maintenues, avec des horaires amputés, que si l'EPI correspondant était mis en place au préalable, mettant en concurrence les disciplines et les personnels, comme au lycée.

Notre charge de travail s'en trouve accrue avec une mise en place de toute la réforme prévue pour la rentrée 2016 : en plus des nouveaux programmes sur tous les niveaux, une nouvelle organisation (AP et EPI, fonctionnement en cycles) exigeant des temps de concertation importants, non prévus....

Notre liberté pédagogique est attaquée car nombre de décisions sont soumises au conseil pédagogique, nommé et présidé par le chef d'établissement.

Nous souhaitons une autre réforme que celle qui nous est imposée et qui va dénaturer le collège à venir.

Nous souhaitons une réforme qui se construise avec les personnels qui devront la mettre en œuvre et qui suppose :

- la baisse significative des effectifs par classe : la FSU regrette de voir que la volonté politique de Mme La Ministre est d'augmenter les effectifs par classe pour économiser des moyens en collège comme en lycée, ainsi qu'elle l'a déclaré en réponse au dernier rapport de la Cour des Comptes ;
- des programmes cohérents faisant sens pour les élèves et permettant de construire progressivement l'interdisciplinarité, sur la base du volontariat, avec des moyens de concertation et de coenseignement ;
- des enseignements disciplinaires solides et reconnus, des horaires nationaux, non globalisés et garantissant des dédoublements dans toutes les disciplines ;
- des langues vivantes et régionales confortées, une carte des langues diversifiée et le maintien des enseignements des langues anciennes ;
- Un taux d'encadrement des élèves, par des professionnels titulaires et formés, plus élevé qu'actuellement, au moins à hauteur de la moyenne des pays de l'OCDE.
- une formation initiale et continue efficace, variée et appuyée sur un échange en face à face entre stagiaires et formateur ;



- une révision de la carte scolaire et de son application assurant une plus grande mixité sociale ;
- une amélioration des conditions de vie et d'étude dans les collèges, des équipes de vie scolaire renforcées avec un taux de couverture au moins égal à 100% sur tous les établissements ;
- le respect du principe de la consultation des personnels sur des sujets d'une telle importance et le respect des conclusions majoritairement exprimées (pour éviter qu'une consultation ne soit que formelle comme trop souvent), avec la prévision de temps réels de concertation et de débats.

Concernant les IMP mises en place depuis cette rentrée, la FSU réaffirme que ces Indemnités pour Missions Particulières, qui dans les faits remplacent les heures de décharge, ont pour conséquence de surcharger le travail des collègues, et que le compte n'y est pas dans tous les établissements du département. Par ailleurs, nous regrettons les inégalités criantes de répartition de ces IMP dans les établissements savoyards.

La FSU demande qu'un groupe de travail sérieux, dans lequel les collègues (ou leurs représentants) auraient leur mot à dire, se tienne pour travailler sur les critères d'attribution et les missions associées dans les différents établissements. Nous demandons également qu'un retour soit fait par les Chefs d'Etablissement sur la nature des missions indemnisées et les quotités d'IMP correspondantes, afin d'alimenter le travail des membres du GT, l'objectif étant d'établir un cadre précis, validé par l'Institution, sur les attributions des IMP et leurs taux, pour plus d'équité et de transparence.

En Savoie, nous avons relevé dans les documents fournis, quelques points remarquables, source de questionnement, qui seront abordés au cas par cas au moment de l'étude des documents. Mais des inquiétudes subsistent concernant l'avenir des 5 collèges de moins de 300 élèves (Saint-Michel-de-Maurienne, Beaufort, Le Châtelard, Aiguebelle et Novalaise) et des 4 collèges dont les effectifs dépassent 700 élèves (Bourg-Saint-Maurice, Moutiers, Saint-Jean-de-Maurienne et Montméliant). De plus nous regrettons que les seuils que vous aviez fixés pour cette rentrée ne soient pas respectés dans tous les établissements.

Sur la question des élèves allophones, il apparaît que la vallée de la Maurienne est sous-dotée en structures d'accueil : qu'est-il prévu à l'avenir pour combler ce déficit ? En lycée, le dispositif a de plus en plus de mal à fonctionner et pose un certain nombre de problèmes qu'il faudrait résoudre, en plus de la question de l'accueil des nouveaux migrants sur laquelle nous manquons d'informations.

En espérant que vous répondrez favorablement à nos demandes, nous vous remercions, Monsieur le Directeur Académique, pour votre écoute.

